



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Nouvelle réforme de l'assurance chômage injuste

Question écrite n° 18478

Texte de la question

M. Pierre Dharréville alerte Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les effets néfastes de la nouvelle réforme de l'assurance chômage. En effet, M. le Premier ministre a dressé les contours d'une attaque brutale contre les droits des salariés et des privés d'emploi. Les conditions d'indemnisations vont être durcies. Le couplage de la réduction de la période de référence et de celle de la durée maximale d'indemnisation. Par ailleurs, M. le Premier ministre a également annoncé une série de mesures à l'encontre des seniors. Parmi ces mesures, celle qui consistera à un plafonnement de l'allocation versée entre l'âge légal de départ à la retraite et l'âge du taux plein, ou encore le bonus emploi senior qui a pour objectif de faire compenser par l'assurance chômage pendant un an un salaire moindre en cas de reprise d'emploi, une manière de faire supporter à l'assurance-chômage une part du salaire qui devrait être payé par les entreprises. L'annonce d'un nouveau seuil de contracyclicité à 6,5 % démontre la réelle ambition de ces mesures : réduire la protection sociale à peau de chagrin. Ces mesures sont injustes. Elles n'ont par ailleurs pas été discutées avec les partenaires sociaux. Le Gouvernement considère une fois de plus comme responsables de la situation du marché de l'emploi les chômeurs, qui ne souhaiteraient pas traverser la rue pour trouver un travail. Cette logique libérale s'attaque aux droits des privés d'emploi, aux salaires socialisés. M. le député aimerait connaître les mesures prises par le Gouvernement pour s'attaquer réellement au chômage et non pas aux privés d'emplois. Il souhaiterait connaître les projets du Gouvernement en matière de démocratie sociale.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18478

Rubrique : Chômage

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4707

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)